

nos concitoyens ont déjà eu l'occasion de connaître favorablement, et je n'ai aucun doute qu'il se conformera à la pratique de notre système constitutionnel dans l'accomplissement des devoirs que lui impose le poste élevé que Sa Majesté lui a confié.

Je puis aussi, comme l'a fait l'auteur de l'adresse en réponse au discours du Trône, exprimer le plaisir que me fait éprouver la grande prospérité dont le pays a joui et le progrès qui s'est accompli depuis l'avènement du gouvernement actuel. Le commerce s'est énormément accru ; toutes les branches de l'industrie ont été encouragées ; un vif sentiment de confiance s'est manifesté au sein des populations de diverses croyances et de diverses nationalités, qui habitent le Canada, et je ne saurais douter que le pays ne soit entré dans une ère de prospérité inconnue auparavant dans notre Confédération.

L'immigration en Canada s'est accrue considérablement. Nos immenses territoires se peuplent rapidement de colons laborieux et paisibles. Plusieurs de ces colons viennent du centre de l'Europe et des confins de l'Asie. Ce sont des sujets vigoureux et courageux qui se livraient à l'agriculture dans leur pays natal, et qui constituent exactement la classe de colons dont le Canada a besoin.

Nous sommes également heureux de voir que plusieurs de nos compatriotes qui avaient quitté le sol natal pour aller se fixer dans la république voisine, reviennent s'établir au Canada. Ces compatriotes contribueront considérablement à la transformation en Canadiens réels des immigrants étrangers au milieu desquels ils se fixeront.

La découverte de riches gisements aurifères dans la Colombie Anglaise et la région du Yukon a stimulé l'immigration dans ces lieux d'une population minière qui, par son travail et ses capitaux, accroîtra considérablement la richesse et la prospérité du pays. La découverte des gisements aurifères du Yukon—région d'un accès des plus difficiles—a nécessité l'imposition de nouvelles charges sur le revenu public. Il était nécessaire d'établir dans cette région une administration ; de pourvoir à la protection de la vie et de la propriété ; de procurer autant que possible les moyens d'atteindre ce territoire et d'en sortir. Cette tâche nécessitera naturellement l'imposition de charges considérables et additionnelles sur les revenus du Canada. D'un autre côté ces charges auront pour effet d'accroître même plus que proportionnellement les ressources du pays, ou seront plus que

couvertes par le développement qu'elles produiront.

Le gouvernement a jugé nécessaire, conformément à la politique énoncée depuis longtemps par le parti libéral et appuyée sur la sanction accordée par le pays aux dernières élections, de modifier la loi relative à la distribution des sièges de députés aux Communes selon le principe posé par feu sir John Macdonald, en 1872, et accepté alors par les deux partis politiques, savoir—que dans la création de districts pour l'élection des membres de la Chambre des Communes, les limites des comtés doivent être conservées intactes. Je constate qu'une mesure doit être soumise au Parlement conformément à ce principe et pour remettre en vigueur la politique suivie avant 1882. Bien que ce projet de législation n'intéresse que la Chambre des Communes, nous pouvons, cependant, dire ici qu'il est des plus désirables qu'un principe, depuis longtemps accepté comme la base de la représentation dans le Parlement du Royaume-Uni, et appliqué ici avant 1882, soit reconnu, afin que la base de notre représentation soit établie d'une manière permanente.

Plusieurs autres mesures d'une importance réelle seront sans doute soumises à l'examen du Parlement pendant la présente session, et j'ose dire d'avance que cette Chambre, dans l'étude qu'elle fera de ces mesures, saura se renfermer dans les limites des attributions que la constitution lui a tracées comme étant la sphère légitime de ses opérations, et en dedans desquelles seulement elle peut exercer une influence légitime et bienfaisante sur les affaires publiques.

J'ai maintenant l'honneur d'appuyer la proposition de l'adoption de l'adresse en réponse au discours du Trône.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Le discours du Trône, heureusement, n'est pas d'un caractère qui exige un long examen, ou un long débat. Avant de toucher aux sujets qui sont soumis à notre attention, qu'il me soit permis de féliciter mon honorable ami (M. Kerr)—que je connais depuis un grand nombre d'années—sur le discours modéré qu'il a prononcé en proposant l'adresse en réponse au discours du Trône. Cette modération est celle que j'attendais de lui, et, en outre, ce discours, au point de vue de la forme, défie toute critique. Il y a, toutefois, dans ce discours—et l'on ne saurait en douter—une teinte de préjugé politique, ou plutôt une teinte reflétant les opinions politiques que l'honora-